

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance extraordinaire tenue le 2 août 2018, a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-104 intitulé : « Adopter le règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à modifier les cartes réglementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5)»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.11), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **16 août 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

L'objet du projet de règlement vise à :

- ajuster les cartes en annexe du règlement de zonage afin d'actualiser les bases de données numériques;
- modifier la liste des usages autorisés dans le secteur des Avenues pour permettre à un plus grand nombre de types d'entreprises de venir s'y établir.

Ce projet vise les zones A, B, 0034, 0123, 0201, 0334, 0346, 0355, 0357, 0362, 0370, 0374, 0397, 0401, 0416, 0421, 0422, 0426, 0428, 0429, 0432, 0435, 0436, 0441, 0443, 0445, 0448, 0454, 0459, 0460, 0461, 0466, 0475, 0477, 0486, 0498, 0502, 0566, 0569, 0570, 0599, 0600, 0604, 0606, 0610, 0612, 0614, 0646 situées, au nord du boulevard Crémazie, entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Papineau.

3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désièreront s'exprimer sur le sujet.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 août 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
Le Devoir